

Le pays ne désire une révolution, et la majorité lui a donné raison.

La Chambre en a fini du même jour avec son règlement qui a été voté à une majorité de 206 voix contre 11.

M. Gambetta a de nouveau posé la question relative à la liberté de l'imprimerie. Le ministre de l'intérieur a fait une réponse évasive.

Un homme d'esprit, M. F. Sarcay à propos des mutations préfectorales annoncées, racontait, il y a quelques jours cet apologue militaire; une fois dans un régiment l'ordre fut envoyé de faire changer de chemises aux hommes d'une compagnie. Le sergent transmit l'ordre à ses subordonnés — mais, sergent, fit observer un trouper, nous n'avons pas de chemise de rechange. — Eh bien, répondit le sergent, esclave de la consigne, changez entre vous. Et M. F. Sarcay exprimait le vœu que les préfets ne changeraient pas de préfectures entre eux. L'espérance du malicieux écrivain a été en grande partie déçue.

Ce mouvement préfectoral insuffisant pourrait bien être une cause de désaccord entre le ministère et les membres du centre gauche. On dit que cette question sera traitée dans la réunion qui doit avoir lieu ce soir au Grand Hôtel et à laquelle doivent assister MM. Buffet et Daru.

Je vous rappellerai pourtant à cette occasion que, quand MM. Buffet et Daru entrèrent au pouvoir, ils ne prirent aucun engagement vis-à-vis de leurs collègues du centre gauche, pas plus que ceux-ci n'en prirent vis-à-vis des nouveaux ministres. Même la réunion du centre gauche, déclara à l'unanimité de ses membres votants qu'elle entendait garder son autonomie, tout en ne marchandant pas son appui au Cabinet.

Sur la question de la loi électorale le centre gauche n'est pas du même avis que le Cabinet; cependant il ne présentera pas de projet de loi sur ce sujet.

M. Guizot, depuis l'avènement du Cabinet parlementaire, se montre avec assiduité dans les salons officiels, et chaque nouvelle réception ministérielle permet de constater la réapparition sur la scène politique de quelque illustration parlementaire ou orléaniste.

Dans le camp des impérialistes quelques-uns s'effraient de cette adhésion empressée des hommes qui boudaient le pouvoir depuis vingt ans, et l'on se gêne peu pour dire que l'Empire se compromet, qu'il n'agirait pas autrement s'il voulait préparer le retour des Orléans; que ces adhérents nouveaux ne peuvent que conspirer, et qu'enfin le gouvernement impérial commet une faute analogue à celle du gouvernement de Louis-Philippe quand il fit revenir en France les restes du prisonnier de Sainte-Hélène.

D'un autre côté, nous entendons expliquer et justifier la tactique du gouvernement. Il se sert, dit-on, des Orléanistes, mais c'est pour les user; il n'a pas à redouter de ce parti une tentative de révolution violente; il les emploie en se les associant pour n'avoir pas besoin de les combattre, et il veut montrer que l'Empire peut établir et conserver les libertés et cette paix que beaucoup prétendaient ne pouvoir attendre que des héritiers de Louis-Philippe.

Vous voyez qu'il y a du pour et du contre; mais ce qui nous rassure, c'est que ces hommes qui se rallient au gouvernement et que certains trembleurs proclament dangereux sont des honnêtes gens soucieux de l'honneur et de la prospérité du pays.

On assure que le garde des sceaux en-

verra, avant la fin de la semaine, au Conseil d'Etat un projet de loi portant abrogation de la loi de sûreté générale.

Grande réception hier chez M. de Talhouët, ministre des travaux publics.

On dit que le général Trochu est l'auteur d'une brochure anonyme qui vient de paraître sous ce titre: « Du recrutement, de l'organisation et de l'instruction de l'armée française. » Serait-ce ce qu'on peut appeler une brochure ministre? CH. CAHOT.

#### BOURSE DU 3 FÉVRIER.

Les affaires sont nûtes sur la rente qui ouvre et ferme au même cours 73.50; mais par contre le Suez, le Foncier et la Générale sont très mouvementés. Le Foncier ouvre très bas à 1720, remonte à 1740, et ferme à 1732; la Générale sort du cours de 610; on la demande à 620, et après Bourse on cote 625. Les primes ne sont pas chères sur cette valeur, et ceux qui craignent la hausse sur cette valeur feront bien d'en acheter à 630 dont 10 fr. plutôt que du ferme. Le Suez est de nouveau très affecté, il ferme à 336 après 350. On craint l'insuffisance de ses recettes. Le Comptoir d'escompte reste toujours fermé à 717.50.

Le bilan de la Banque semble indiquer une reprise commerciale.

#### La classe ouvrière en Angleterre.

On écrit de Londres, le 1<sup>er</sup> février: Depuis longtemps, les questions d'économie sociale sont parmi nous l'objet des études approfondies des hommes d'Etat et des écrivains qui consacrent leurs veilles à chercher les meilleures voies pour arriver à l'extinction du paupérisme, à favoriser les associations de travailleurs, à faciliter l'émigration, et à faire pénétrer enfin dans les rangs des classes ouvrières toutes les améliorations physiques et morales dont elles ont besoin. Si les récents événements de Sheffield n'ont que trop fait voir le danger et le despotisme de certaines mystérieuses unions de métiers, la statistique des sociétés coopératives présente au contraire un tableau satisfaisant et qui vient d'être publié par M. Brabrook, le consciencieux archiviste de ces utiles associations.

Sur 1,242 sociétés coopératives inscrites en 1868, il y en a eu 286 de dissoutes par suite d'insuccès ou de mauvaise administration, et sur les 956 restantes, 675 ont fourni à l'office central d'enregistrement des rapports détaillés sur leurs affaires et leur situation. Il résulte de ces documents que 619 sociétés ont pour but la vente des objets nécessaires à l'alimentation et à la consommation des ménages, et que les 56 autres sont consacrées à la mouture des grains, à la filature de diverses matières et au tissage des étoffes ordinaires, pures ou mélangées. Ces 675 sociétés comprennent 209,000 membres coopérants, possédant un capital de 2,020,000 livres sterling, plus le produit d'un emprunt de 184,000 livres. Les sommes reçues en échange des marchandises vendues se sont élevées, en 1868, à 8,113,000 livres, qui ont laissé un bénéfice net de 426,000 livres, après avoir payé les frais de toute sorte, l'intérêt de la dette, et mis de côté 80,000 livres comme fonds de réserve. Il faut noter, à l'honneur des sociétés, qu'elles ont dépensé 3,600 livres pour leurs écoles et établissements d'éducation, et que leurs 2 millions d'économies ont rapporté aux ouvriers plus de 20 % de revenu annuel. Le refus d'accepter et de faire crédit a été, pour la presque totalité des associations, la principale cause de leur remarquable prospérité.

Dans une conférence tenue, il y a peu de temps, au collège de Sion, un des membres les plus éminents du cabinet, représentant de la Cité de Londres au parlement, le très-honorable M. Goschen, président du bureau des pauvres, a traité avec une grande supériorité la question de la suppression de la

mandaté et de la diminution du nombre des indigents, qui s'élève aujourd'hui dans la métropole, et en ne comptant que ceux assistés à domicile, à plus de 156,000 personnes, dont 30,000 vieillards ou malades et 60,000 enfants. L'orateur, en faisant l'histoire du paupérisme, a rappelé qu'après le renversement du catholicisme en Angleterre, la confiscation de ses biens et la destruction de ses institutions charitables, la multiplicité des mendicants et des vagabonds fut telle que, sous le règne de la reine Elisabeth, on dut édicter une loi qui rendit l'assistance publique obligatoire pour l'Etat. C'est à ce principe, qu'il désapprouve, que M. Goschen attribue l'accroissement redoutable du nombre des indigents, et c'est dans l'émigration bien dirigée qu'il voit le remède le plus efficace contre le développement général du paupérisme.

En effet, en laissant de côté l'aide que le gouvernement peut prêter pour atteindre ce but, rien n'est plus variable que la charité privée, qui augmente, il est vrai, sur certains points, tandis que sur d'autres elle diminue, et souvent elle n'est nullement pratiquée. Les associations de bienfaisance de la cité offrent un exemple frappant de ces inégalités et de ces anomalies dans la composition des 100,000 liv. st., chiffre auquel s'élève leur revenu parfaitement constaté dans un curieux rapport, dû à l'initiative de lord Robert Montagu, fils du duc de Manchester et membre de la chambre des communes. Ajoutons que les fonds de secours de quelques corps de métiers ont une origine fort ancienne, et qu'ils proviennent de donations, de legs et de souscriptions. Les corporations les plus riches sont celles des drapiers, des merciers, des marchands de fer, des orfèvres et des tailleurs, qui ont un revenu annuel descendant de 15 à 6,000 livres. Les brossiers, les tonneliers, les tanneurs, les poissonniers et quelques autres ont, encore de 1,000 à 3,000 livres; mais les couteliers tombent à 40, les tireurs d'or à 4 livres, comme les briquetiers et les forgerons à 4 schellings! Les dévideurs de laine et plusieurs autres industries n'ont aucune sorte de revenu.

Les 100,000 livres sterling dont nous venons de parler sont d'ailleurs bien loin d'être distribués en aumônes, puisque 43,000 sont appliquées aux besoins des écoles, de quelques chapelles particulières, à ceux du clergé et au paiement de frais d'apprentissage pour un nombre limité d'enfants. Quelle importance que soit cette somme, elle est bien insuffisante, eu égard à la population ouvrière des corps d'état appelés à y prendre part, et c'est dans l'association rationnelle et dans l'épargne que les classes laborieuses doivent chercher les moyens de parer aux éventualités du chômage et de la maladie.

Quant à l'abandon des campagnes et au déplorable encombrement des villes, la dissémination des fabriques, l'éloignement des manufactures des grands centres de population, et surtout l'émigration, sont unanimement reconnus comme les meilleurs remèdes à apporter à un mal qui prend tous les jours des proportions dangereuses pour tout le monde, et très-particulièrement pour les travailleurs. Aussi, voyons-nous se multiplier les associations pour atteindre ce résultat. Dans cette semaine, des meetings, présidés par le lord maire et par sir George Grey, qui a été trois fois ministre de l'intérieur, et auxquels assistaient des notabilités politiques et commerciales, se sont occupés plus spécialement des questions relatives à l'émigration.

Plus de mille demandes de passage gratuit ont déjà été adressées au secrétariat de la ligue nationale d'émigration par des habitants des quartiers populeux de Poplar, Bermondsey, Clerkenwell et Deptford. Le major général Lefroy a fait observer qu'il serait facile à l'amirauté d'expédier un nombre assez considérable d'ouvriers par les bâtiments de la marine royale qui vont se rendre sur l'est dans diverses colonies pour ramener plusieurs régiments, le cabinet ayant résolu de réduire l'effectif des garni-

sons-d'outre-mer. L'agent du Canada, M. Dixon, a annoncé que la législature d'Ontario avait voté la somme de 24,000 dollars pour favoriser l'immigration européenne.

Les listes de souscription sont d'ailleurs depuis l'année dernière, couvertes des noms des plus honorables. En tête de l'une d'elles figure, pour 50,000 fr., le nom du respectable marquis de Westminster. Sur une autre, M. Mac Garraill s'engage à verser 1,000 livres sterling dès que 10 personnes en auront remis chacune 500. Les riches capitalistes, les armateurs, les négociants, les banquiers, les aldermen, et autres magistrats de la Cité, ont fourni des sommes assez importantes, pour qu'on ait déjà pu employer 16,000 liv. sterling au profit des émigrants.

Ce mouvement d'émigration coïncide avec l'établissement, sur plusieurs points de la Grande-Bretagne, d'un certain nombre de centres d'exploitation agricole et de mise en culture de terres excellentes, jusqu'à ce jour négligées. Les communes urbaines rurales, comme les propriétaires fonciers, ont tout intérêt à retenir aux champs les travailleurs.

#### BANQUE DE FRANCE.

SITUATION DE LA BANQUE ET DE SES BRANCHES SUCCURSALES.

Le 3 Février 1870, au matin.

ACTIF.	
Argent monnayé et légalisé à Paris et dans les succursales	1,212,190,850 48
Effets échus hier, à recevoir ce jour	823,473 78
Portefeuille de Paris, dont 333,330 150 91	308,044,737 80
Portefeuille des succursales, effets sur places	318,476,021 11
Avances sur lingots et monnaies	14,384,560 00
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	1,000,000 00
Avances sur effets publics français dans les succursales	20,820,400 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	6,811,430 00
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales	40,761,100 00
Avances sur obligations du Crédit foncier	38,574,296 00
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales	1,150,900 00
Avances à l'Etat (couverts par le 10 juin 1867)	1,814,900 00
Rentes de la réserve	60,000,000 00
Rentes, fonds disponibles	13,980,750 14
Rentes immobilisées (loi du 18 mai 1857) Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales	99,900,000 00
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales	6,073,534 00
Dividendes à payer	45,561 32
Divers	7,953,214 06
<b>Total</b>	<b>2,254,464,216 75</b>

PASSIF.	
Capital de la Banque de France	183,500,000 00
Bénéfices en addition au capital (article 6, loi du 9 juin 1857)	7,044,770 03
Reserves mobilières	22,105,729 14
Reserve immobilière de la Banque	4,000,000 00
Billets en circulation (Banque et succursales)	1,463,333,450 00
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales	48,658,334 97
Comptes courants de Trésor, créditeurs	158,036,018 76
Comptes courants à Paris	311,592,864 06
Comptes courants dans les succursales	43,338,450 00
Dividendes à payer	2,031,008 00
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	2,338,314 40
Escompte de dernier trimestre à Paris et dans les succursales	1,285,529 25
Divers	10,741,088 87
<b>Total</b>	<b>2,254,464,216 75</b>

Le gouverneur de la Banque de France.

#### ROULAND.

#### Conseil Municipal de Roubaix.

#### Procès Godey.

(Suite).

#### 2<sup>me</sup> Série. 2<sup>me</sup> Partie.

Travaux exécutés pour le compte de l'administration des hospices par ordre du Maire 2539 fr. 93 cent.

Travaux exécutés pour le compte du bureau de bienfaisance.

(Ces administrations étant mineures n'ont pu rien commander sans autorisation préalable du Conseil municipal: En conséquence jusqu'à preuve contraire, le Conseil municipal refuse de payer les dépenses faites sans son autorisation.)

#### ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

#### MARIAGES.

2 Janvier. — Augustin Gallois, 28 ans, boulanger, et Julie Gallois, 24 ans, sans profession.

#### DÉCÈS.

1<sup>er</sup> février. — Emile Grouillon, Cul-de-Four, 7 ans. — Marie Penson, Hospice, 74 ans, journalière. — Pierre Dewulf, rue Decréme, 74 ans, cabaretier. — Edouard Bayard,

Maintenant que nous croyons avoir répondu aux différents reproches que vous nous faites, nous nous en allons dans quelques considérations générales sur cette affaire.

Jusqu'en 17 août 1866, aucun acte ne saurait exister sur les obligations que M. Godey était appelé à remplir; à partir de cette époque, il cherche par une appréciation erronée, à jeter la confusion dans les esprits; il s'agit de se reporter à ce moment.

Une commission avait été nommée pour savoir quel était le chiffre des dépenses du service des travaux publics depuis 1863, époque de sa création, jusqu'en 1866; elle devait déclarer si, jusqu'à ce service avait été onéreux à la ville, c'est-à-dire coûtait plus de 5 0/0. — La réponse de la commission fut affirmative. — Des lors la réorganisation du service fut décidée en principe et acceptée par M. le Maire, Ernout-Bayart. Il fut résolu qu'en vue de l'abandon des entrepreneurs aux dernières adjudications, abstention qui avait pour motif ou pour prétexte les difficultés de rapports entre eux et le service municipal des travaux publics, ces travaux seraient séparés en deux parties: voirie et architecture.

Le premier service comprenait tout, sauf les bâtiments neufs qui seraient mis au concours ou confiés à un architecte choisi par M. le Maire ou au directeur de la Voirie lui-même auquel cas il n'aurait droit à aucun subside, à moins que le conseil municipal, dérogeant à la règle, n'allouât des honoraires.

Cette délibération du 17 août 1866 n'a été qu'une modification de celle du mois de mars 1863, et il n'y a été introduit que des changements qui n'ont altéré en rien les rapports de M. Godey avec la ville, sauf en ce qui concernait à l'avenir les constructions d'une certaine importance, en se renfermant du reste, dans les conditions du dernier paragraphe de cet arrêté.

#### Extrait de la séance du 17 août 1866.

M. LE MAIRE traite la question de réorganisation du service des travaux municipaux:

« Dans la séance du 5 mai dernier, le conseil municipal a nommé une commission pour examiner les observations faites par un de ses membres (M. Letocart-Duvillier) sur l'organisation des travaux municipaux.

« Plusieurs réunions de cette commission ayant eu lieu, j'ai reconnu moi-même que quelques modifications pouvaient être utilement introduites dans ce service. En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, etc...

« Il sera chargé de la confection des plans et bordereaux estimatifs des bâtiments et des propriétés à acquérir (expropriations) et de confection des fêtes publiques.

« Tous les plans concernant la ville et les propriétés communales se sont déposés dans ses bureaux: il en devra donner des extraits conformes.

Il est évident, d'après ce dernier paragraphe de la délibération du 17 août 1866 que le conseil municipal était parfaitement libre d'accorder ces honoraires; mais en même temps il fallait une délibération pour qu'ils fussent dus.

Or cette délibération ne pouvait être l'objet d'une mise en demeure, puisqu'elle n'était pas le résultat d'une obligation contractée envers M. Godey qui n'était donc pas recevable devant le conseil municipal à posteriori à se faire allouer des honoraires puisqu'il aurait fallu qu'à priori, ils fussent établis par une délibération spéciale.

La preuve en est tellement évidente que, dans la séance du 16 novembre 1867, M. le Maire lisait au conseil une note ainsi conçue:

Extrait de la séance du 16 novembre 1867

M. LE MAIRE repousse énergiquement ces conclusions etc... il communique au conseil une note de M. Godey qui établit et se dit prêt à prouver que son service, loin d'être onéreux en coûtant 8 pour 0/0 n'a coûté du 1<sup>er</sup> janvier 1867 au 15 novembre, que 14500 fr. pour 490,000 fr. de dépenses faites, soit 2,96 cent.

#### NAISSANCES.

1<sup>er</sup> février. — Clara Vareux, rue de la Banque. — Gustave Vanleys, Cul-de-Four. — Arthur De Schaeck, rue du Flot. — Ferdinand Nys, rue de la Guinguette. — Henri Duhoit, Fort Mulliez. — Clovis Bonnel, rue des Fabricants. — Victorie Joye, Cul-de-Four. — Marie Carrette, rue d'Arcole. — Rosalie Gysels, rue des Récollets. — Alexandre Geerinx, Fontenoy.

2 février. — Sophie Nisse, rue de la Perche. — Jean Dewilde, rue de la Fosse-aux-Chènes. — Caroline Minne, Fontenoy. — Emile Vanweyenberghs, rue du Fort. — François Marsurel, rue St-Jean. — Marie Martin, rue de la Paix. — Marie Martin, rue du Collège. — Jeanne Couvreur, rue du Fort.

3 février. — Vandemulenbreucke, rue d'Espagne. — Henri Holvoet, rue de la Redoute. — Esther Duquelzar, rue de Mouveaux. — Charles Delsalle, Cul-de-Four. — Henri Squédin, rue des Longues-Haies. — Jules Flamenhour, rue du Fort. — Olympe Steigeldoir, au Calvaire. — Clémentine Knockaert, rue du Temple. — Achille Calwart, rue du Quai.

#### ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

2 Janvier. — Augustin Gallois, 28 ans, boulanger, et Julie Gallois, 24 ans, sans profession.

1<sup>er</sup> février. — Emile Grouillon, Cul-de-Four, 7 ans. — Marie Penson, Hospice, 74 ans, journalière. — Pierre Dewulf, rue Decréme, 74 ans, cabaretier. — Edouard Bayard,

qui n'est pas ma parente: il y aurait là un oubli de dignité.

— Remarque, mon cher, qu'en agissant ainsi, vous rendez plutôt un service que vous n'en recevrez un. Mademoiselle de Beau regard à l'air de désirer cette communauté tout aussi vivement que votre fille. J'oubliais encore une considération d'un grand poids: votre maison est située dans un fond et exposée au nord: le château est sur la hauteur, ou du moins à mi-côte, et sa façade est tournée au midi: vous savez comme moi à quel point la chaleur est indispensable pour aider le traitement de certaines affections. A votre place, médecin et père, je n'hésiterai pas une minute.

— Je vais consulter ma femme — reprit le docteur du ton d'un homme qui veut étayer sa faiblesse contre une volonté plus forte que la sienne.

Madame Briant, suivant son habitude, avait l'oreille à tout: elle se rapprocha au premier signe que lui fit son mari.

— Nous délibérons sur le désir exprimé par ma fille — lui dit celui-ci.

— Eh bien! qu'avez-vous décidé? Il me semble cependant qu'il n'y a pas là matière à hésiter longtemps.

— Vous pensez, ma femme...

— Qu'en refusant, nous ferions à la fois une imprudence et une mauvaise action: une imprudence, parce que notre refus causerait

Soudain Corinne, qui était toujours agouillée près du lit de son amie, se leva brusquement et dit:

— Je vous prévins, mon père, que je ne veux pas la quitter.

— Mais, mon enfant, c'est impossible!

— Monsieur Briant, je vous en supplie aussi — murmura à son tour Alliette.

Les deux médecins se consultèrent du regard.

Il y eut un assez long silence pendant lequel Corinne, qui s'était remise à genoux auprès du lit, avait passé ses deux bras autour du corps d'Alliette qu'elle pressait énergiquement contre sa poitrine, comme si elle voulait faire comprendre qu'aucune puissance humaine ne serait assez forte pour la séparer de son amie.

Briant était consterné.

— Que pensez-vous de cette volonté de ma fille? — demanda-t-il à son confrère.

Celui-ci regarda Corinne avec attention pendant quelques secondes, puis il ramena sur Briant son regard qui avait subitement pris une expression douloureusement sympathique; il était facile de voir aussi qu'il avait de la répugnance à répondre directement à la question qu'on venait de lui adresser.

Briant lui saisit la main à la dérobée, la serra convulsivement, et lui dit à voix basse:

Vous pouvez me parler avec la plus grande

franchise... il ne me reste plus l'ombre d'une espérance.

— C'est voir les choses sous un aspect bien sinistre, mon ami: votre fille est jeune, la nature est bien puissante, nous marchons vers les beaux jours...

— Réservez ces consolantes paroles pour vos malades — interrompit le malheureux Briant. — Hélas! j'en ai trop souvent prononcé de semblables contre ma propre conviction, pour n'avoir pas appris la valeur réelle et la véritable signification qu'il convient de leur donner.

— Dieu aura peut-être pitié de vous — reprit le médecin de la ville.

— Que sa volonté soit faite — repartit Briant en levant vers le ciel un regard qui exprimait à la fois le désespoir le plus profond et la résignation la plus sublime.

— Eh bien! mon cher Briant, puisque vous en êtes là, je vous dirai qu'à mon sens, vous commettriez une grande imprudence si vous résistiez au désir de votre fille. Ces deux jeunes personnes paraissent s'aimer tendrement: séparées, elles seront sans cesse inquiètes l'une de l'autre; réunies, elles se soutiendront, se soigneront, se consolent mutuellement, sans compter que pour vous ce sera aussi infiniment plus commode. Réfléchissez à cet avis, mon cher confrère, je vous assure qu'il mérite que l'on y pense.

— Je ne puis cependant pas aller m'établir avec ma fille malade chez une personne

qui n'est pas ma parente: il y aurait là un oubli de dignité.

— Remarque, mon cher, qu'en agissant ainsi, vous rendez plutôt un service que vous n'en recevrez un. Mademoiselle de Beau regard à l'air de désirer cette communauté tout aussi vivement que votre fille. J'oubliais encore une considération d'un grand poids: votre maison est située dans un fond et exposée au nord: le château est sur la hauteur, ou du moins à mi-côte, et sa façade est tournée au midi: vous savez comme moi à quel point la chaleur est indispensable pour aider le traitement de certaines affections. A votre place, médecin et père, je n'hésiterai pas une minute.

— Je vais consulter ma femme — reprit le docteur du ton d'un homme qui veut étayer sa faiblesse contre une volonté plus forte que la sienne.

Madame Briant, suivant son habitude, avait l'oreille à tout: elle se rapprocha au premier signe que lui fit son mari.

— Nous délibérons sur le désir exprimé par ma fille — lui dit celui-ci.

— Eh bien! qu'avez-vous décidé? Il me semble cependant qu'il n'y a pas là matière à hésiter longtemps.

— Vous pensez, ma femme...

— Qu'en refusant, nous ferions à la fois une imprudence et une mauvaise action: une imprudence, parce que notre refus causerait